



14ème législature

Question N° : 97604	De M. Guillaume Chevrollier (Les Républicains - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique > formation professionnelle	Tête d'analyse > apprentissage	Analyse > maîtres d'apprentissage. rôle. perspectives.
Question publiée au JO le : 12/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés rencontrées par certains maîtres d'apprentissage lorsqu'il y a non-respect du contrat de travail jusqu'au terme de celui-ci. L'employeur se trouve parfois confronté à des difficultés d'absentéisme, de perte de motivation, voire d'abandon du travail avant examen de la part de l'apprenti tandis que la rémunération pendant les jours d'examen reste néanmoins à sa charge. Par ailleurs, dans certains secteurs, une note relative au comportement en entreprise durant les années d'apprentissage est attribuée par l'employeur et compte pour l'examen final. Compte tenu du temps consacré à la formation du jeune, il apparaît important qu'elle soit généralisée aux autres domaines d'activité afin de permettre de revaloriser le rôle de l'employeur. L'enjeu est important puisqu'il s'agit de l'avenir professionnel des jeunes. Il exige en conséquence un équilibre entre les droits et obligations des deux parties. Dans la perspective de comportements respectueux de la part des apprentis et pour encourager les employeurs à renouveler une opération d'apprentissage, il lui demande de bien vouloir reconsidérer le rôle de ces derniers.